

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
 - vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration⁽¹⁾.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 027 426 24 A0022
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 15/05/2024

Sonia LACAS,
Maire



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

⁽¹⁾ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 34 Voie : saint martin

Lieu-dit :

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 2 7 8 3 0

Références cadastrales⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11.

Préfixe : 0 0 0 Section : A C Numéro : 2 4 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1550

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction
- Travaux ou changement de destination⁽¹⁾ sur une construction existante
- Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Réhabilitation d'un garage existant en annexe habitable.
Installation de 4 châssis de toit.
Changement de menuiseries
Création ouverture pour nouvelle menuiserie
Changement couleur volet
Installation Conduit poêle à granulés
Installation parement pierre en façade

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa

puissance crête : kW et la destination principale de l'énergie produite :